



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI  
À S.E. M. JOSEPH WETERINGS,  
NOUVEL AMBASSADEUR DES PAYS-BAS PRÈS LE SAINT-SIÈGE**

*Vendredi 21 octobre 2011*

*Votre Excellence,*

En vous souhaitant la bienvenue au Vatican et en acceptant les Lettres qui vous accréditent comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume des Pays-Bas près le Saint-Siège, je souhaite tout d'abord vous exprimer ma gratitude pour m'avoir transmis les salutations courtoises de Sa Majesté la reine Beatrix, et je voudrais vous demander de bien vouloir y répondre et de lui exprimer en retour, mes meilleurs vœux pour sa personne, ainsi que mon appréciation pour les relations cordiales qui existent entre le Saint-Siège et votre pays.

Des relations bilatérales entre un Etat-nation et le Saint-Siège sont bien sûr d'un caractère différent de celles entre des Etats-nations. Le Saint-Siège n'est pas un pouvoir économique ou militaire. Comme vous l'avez indiqué, sa voix morale exerce une influence considérable à travers le monde. L'une des raisons en est précisément le fait que la position morale du Saint-Siège n'est pas influencée par des intérêts politiques ou économiques d'un Etat-nation ou par les préoccupations électorales d'un parti politique. Sa contribution à la diplomatie internationale consiste en large partie à articuler les principes éthiques qui devraient être à la base de l'ordre social et politique, et à attirer l'attention sur la nécessité d'intervenir pour remédier aux violations de tels principes. Il le fait, bien sûr, dans la perspective de la foi chrétienne, mais comme je l'ai souligné dans mon récent discours au parlement allemand, la chrétienté a toujours indiqué la raison et la nature comme les sources des normes sur lesquelles un Etat de droit devrait être construit ([Discours au Bundestag, 22 septembre 2011](#)). Le dialogue diplomatique dans lequel s'engage le Saint-Siège n'est pas donc pas conduit sur des bases confessionnelles ni pragmatiques, mais sur le fondement de principes universellement applicables qui sont aussi réels que les éléments physiques de l'environnement naturel.

En agissant pour être la voix de ceux qui sont sans voix et en défendant les droits des personnes qui sont sans défense, notamment les pauvres, les malades, les enfants à naître, les personnes âgées, et les membres de groupes minoritaires qui souffrent d'une discrimination injuste, l'Eglise cherche toujours à promouvoir la justice naturelle, conformément à son droit et à son devoir. Tout en reconnaissant avec humilité que ses propres membres ne vivent pas toujours en respectant les normes morales élevées qu'elle propose, l'Eglise ne peut faire autrement que de continuer à presser tous les hommes, y compris ses propres membres, à s'efforcer de faire tout ce qui est en accord avec la justice et la droite raison et à s'opposer à tout ce qui y est contraire.

Sur cette base, je ne doute pas que le Saint-Siège et le Royaume des Pays-Bas ont beaucoup de domaines de préoccupation en commun. Monsieur l'ambassadeur, vous avez parlé de la nécessité de promouvoir la paix mondiale à travers la juste résolution des conflits et en s'opposant à la prolifération des armes de destruction massive. Vous avez souligné la nécessité de promouvoir le développement et d'encourager l'autonomie des pays émergents. Vous avez mentionné la généreuse réponse humanitaire du peuple hollandais lorsqu'une aide d'urgence est nécessaire à travers le monde. Et vous avez parlé de la nécessité de défendre la dignité humaine. Ces domaines de la politique internationale, et bien d'autres encore, continueront à offrir des opportunités d'échanges fructueux entre votre pays et le Saint-Siège.

J'ai été également touché par vos paroles à propos de l'intention du gouvernement hollandais de promouvoir la liberté religieuse qui, comme vous le savez, est un sujet de préoccupation tout particulier pour le Saint-Siège à notre époque. Elle est menacée non seulement par des obstacles juridiques dans certaines régions du monde, mais aussi par une mentalité anti-religieuse au sein de beaucoup de sociétés, même celles où la liberté de religion bénéficie de la protection de la loi. Il faut donc souhaiter que votre gouvernement soit vigilant, afin que la liberté de religion et la liberté de culte continuent d'être protégées et promues, aussi bien dans votre pays qu'à l'étranger.

Je suis également encouragé par les mesures qu'a pris le gouvernement hollandais pour décourager l'abus des drogues et la prostitution. Alors que votre nation a longtemps défendu la liberté des individus de faire leurs propres choix, néanmoins, ces choix par lesquels des personnes se portent préjudice à elles-mêmes ou aux autres doivent être découragés, pour le bien des individus et de la société dans son ensemble. La doctrine sociale catholique, comme vous le savez, accorde une grande importance au bien commun, ainsi qu'au bien intégral des individus, et il faut toujours être très attentif à discerner si ce qui est perçu comme un droit est réellement en accord avec ces principes naturels dont j'ai parlé plus haut.

Avec ces sentiments, Votre Excellence, je vous offre mes meilleurs vœux pour le succès de votre mission, et je vous assure que les divers bureaux de la Curie romaine seront toujours à votre disposition pour vous aider et vous soutenir dans l'accomplissement de vos fonctions. Sur vous, votre famille et tous les habitants du Royaume des Pays-Bas, j'invoque cordialement d'abondantes Bénédiction de Dieu.

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana